



## Comité Technique Météo-France 29 septembre 2015

Les mesures sociales.....	1
Le décret fondateur de Météo-France (n°93-861).....	2
Point d'avancement des chantiers stratégiques.....	2
Réforme des temps de travail.....	2
Relations Médias/Météo-France.....	3
Avenir du kiosque téléphonique.....	3
Chantier 5 sur l'évolution de la politique des données publiques.....	4
Chantier 1 portant sur les activités de production de services.....	4
Marché des missions (Havas).....	4
Bilan de la nouvelle organisation des missions aux Kerguelen.....	5
Présentation du bilan de la formation permanente 2014 et des axes de formation 2016.....	5

### **Les mesures sociales**

Les mesures sociales des années précédentes sont dans les circuits de signature (Tutelle MEDDE puis DGAFP au ministère de la Fonction Publique, et enfin ministère du Budget). Sans ces signatures, pas de publication au journal officiel, donc pas d'application possible.

Nous rappelons les textes en attente :

- concernant les 10 CUT supplémentaires : nous sommes informés en séance que le Budget a signé le texte cette matinée du 29 septembre,
- concernant les 2 Conseillers d'Administration supplémentaires : la Tutelle et la DGAFP ont signé, ne reste que le Budget
- les augmentations de primes pour les TSM et les ITM (+ 2%), rétroactif au 1er janvier 2014 : la Tutelle a signé, mais pas encore la DGAFP, ni le Budget

- la prime d'intéressement : le texte n'est même pas dans le circuit de signature puisque la direction nous représenter le texte lors de cette séance.

Le p-dg dit se battre pour les mesures sociales. Pour lui, « c'est important pour la vie interne de l'entreprise », « ça fait partie du combat ». Il nous dit que « 2013, 2014 sont des exemples calamiteux » et déplore le manque de marge de manœuvre de l'Etablissement.

Sur les indemnités des heures de nuit, selon la DRH, des garanties sont à obtenir auprès des différents ministères. En bref, ce n'est pas gagné !

### **Le décret fondateur de Météo-France (n°93-861)**

Des modifications sont apportées au décret fondant notre Etablissement Public Administratif :

- les missions et les contributions de Météo-France en matière de climat se sont accrues, et apparaissent désormais dans le décret
- le fonctionnement du conseil d'administration (CA) est précisé
- une actualisation concerne l'Outre-Mer (évolutions des statuts de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna).

Vote : 6 voix Contre (4 Solidaires - 2 CGT) et 4 Abstention (2 FO - 2 CFDT)

### **Point d'avancement des chantiers stratégiques**

Le p-dg conteste fermement la déclaration de Solidaires et CGT qui lui reproche un manque de confrontation avec les personnels. Il rappelle s'être déplacé à Toulouse aux moments nécessaires, et indique être tout à fait prêt à discuter avec les agents.

Pour nous CFDT-Météo, et FO, nous estimons que le malaise provient de la mise en œuvre des chantiers sans que la réflexion soit aboutie. Les documents de référence, les calendriers ne sont pas livrés, pourtant les changements, les évolutions ont lieu avec pour résultat, du flou, de l'incertitude, du mal-être.

Un point plus précis est fait sur les chantiers 1 et 5 (cf. suite de ce CR).

Le p-dg fournit alors aux représentants des personnels un document portant sur « *les principes généraux sur la mise en œuvre des chantiers stratégiques* » ; Ce document vise à préciser la démarche de concertation interne sur les chantiers stratégiques.

Un débat a lieu sur la nécessité d'une présentation *par* la direction générale dans les services. La direction générale indique que les DIR/D ont participé à l'élaboration des chantiers et qu'ils ont pour rôle de les présenter.

### **Réforme des temps de travail**

Une nouvelle version de l'instruction relative à l'ARTT nous est proposée.

Nous votons CONTRE ce projet d'instruction.

Nous partageons l'objectif de simplifier le décompte des missions, mais nous ne nous résolvons pas à accepter les atteintes au pouvoir d'achat (dimanches de Pâques et Pentecôte moins compensés qu'actuellement, IPHA non versées en cas de bilan négatif – ou insuffisamment positif – 140 personnes concernées). La CFDT-Météo est la seule organisation syndicale à regretter l'atteinte faite à la possibilité de choisir une option qui améliore son pouvoir d'achat.

Nous avons tenu les agents [informés des réunions de travail sur le sujet](#).

Pour cette séance, nous avons demandé :

- un comité qui analyserait les cas des équipes en bilan négatif (la direction y réfléchit mais renvoie plutôt la discussion aux échanges qui auront lieu dans le cadre du chantier 10)
- que les **actions renforcées** et les mobilisations des agents **en cas de situation de crise** (page 14 de l'instruction proposée) puissent faire l'objet d'une indemnisation, la direction a refusé.

### **L'intéressement collectif à Météo-France**

Comme tout ce qui est relatif à l'évolution de nos payes, ce projet a bien du retard.

Une nouvelle présentation de ce texte qui encadre cet intéressement nous est faite. Les indicateurs qui servent de référence pour évaluer le montant de la prime ont été réhaussés de telle façon à ce qu'on ne puisse quasiment plus tous les atteindre.

Ainsi, le premier versement qui doit avoir lieu en 2015 sur les objectifs de 2014 sera de 100 €, contre 150 € si tous les indicateurs avaient été atteints.

L'avis est demandé sur le décret mettant en place cette prime :

CONTRE : 4 (FO, CGT), ABSTENTION : 6 (Solidaires, CFDT-Météo)

### **Relations Médias/Météo-France**

[Retour sur le reportage dénigrant Météo-France](#) : les personnels auraient apprécié un mot de soutien aux personnels venant de la direction (sur intramet ou par mél, pas forcément du p-dg), suite à ce reportage. La direction estime que c'est aux managers locaux que d'évoquer ce sujet.

Elle rappelle que la direction de la communication joue pleinement son rôle pour analyser, maîtriser les risques liés à ce type d'interviews. Les représentants des personnels estiment que ce type d'interviews polémiques devraient être pris en charge plus directement par la direction.

Concernant les perspectives du contrat Radio-France/Météo-France, un avenant sur l'année 2016 va être conclu pour que les prestations fournies correspondent mieux aux besoins de Radio-France. Sur les tranches horaires 11h30-19h30, un météo se trouvera dans les locaux de la radio (en semaine, hors WE), pour une meilleure interactivité.

Les représentants des personnels rappellent à la direction que l'impact de cette implication en dehors « du tour » à l'Unité Médias, doit être étudié et anticipé.

### **Avenir du kiosque téléphonique**

Ce produit risque d'être déficitaire et la CFDT-Météo s'inquiète d'une automatisation complète de ce produit en supprimant l'expertise humaine.

DSR/D souligne que ce produit doit être « vivant ».

Il indique que pour gagner des coûts de production, on peut dans un premier temps travailler sur :

- la vocalisation (option choisie seulement par 2/3 des centres producteurs aujourd'hui)
- une diminution du nombre de réactualisation des bulletins en passant à 2 par jour.

La direction reconnaît que la qualité de l'outil « AGAT » n'est actuellement pas suffisamment satisfaisante pour passer en tout automatique.

Par ailleurs, il est rappelé que le tarif des répondeurs téléphoniques va évoluer, cf. [l'info en ligne sur intramet](#).

## **Chantier 5 sur l'évolution de la politique des données publiques**

La présentation de ce chantier est faite par D2C/D.

Il rappelle que parmi les contraintes, l'une d'elle est de « ne pas hypothéquer l'équation budgétaire de l'Etablissement à moyen et long terme. ».

Or, en plus de la non vente des données, l'Etablissement risque de perdre des recettes commerciales. En effet, la concurrence utilisera ces données publiques (gratuites) et prendra certains de nos clients. On peut compter sur une hausse des recettes via la facturation des coûts de mise à disposition pour des accès privilégiés.

Par ailleurs, une visibilité accrue des données de nos modèles permet d'entretenir leur notoriété et donc celle de Météo-France.

Dans le cas d'une ouverture à la gratuité totale de l'ensemble des données publiques, l'impact estimé serait de 3 millions d'euros maximum (c'est un scénario extrême).

## **Chantier 1 portant sur les activités de production de services**

La présentation de ce chantier est faite par DSM/D.

Il a pour objectif de renforcer le pilotage de l'offre et de la production des services.

A cet effet, trois nouvelles directions centrales – la direction des opérations pour la prévision (DirOP), la direction des services météorologiques (DSM) et la direction de la climatologie et des services climatiques (DCSC) – ont été mises en place.

La DSM pilote la politique de Météo-France en matière de produits et services météorologiques à destination des clients externes. Elle spécifie, conçoit ou fait développer des outils et méthodes. DSM/D nous présente la feuille de route de la DSM. Il nous annonce qu'elle a été présentée dans 6 DIR métropolitaines sur 7. Elle porte sur :

- la prévision-conseil, les études, la consultance, l'aéronautique, les données publiques, les systèmes de production,
- l'articulation de la DSM avec la DirOP et la DCSC,
- l'équilibre entre innovation, développement et maintenance.

La direction précise que ce document vise à ouvrir le débat, avec des enjeux bien décrits. Il vise aussi à ouvrir une réflexion sur les moyens (les contraintes sont évoqués en filigrane).

Nous mettons à [disposition ce document sur simple demande](#) et sommes preneurs de vos réactions. Il semble qu'en DIR, il y ait eu peu de réactions.

## **Marché des missions (Havas)**

On constate toujours des dysfonctionnements.

Le SG a demandé aux équipes d'anticiper les difficultés, qui seraient très ponctuelles selon lui.

3 séries de question sont en cours d'instruction :

- aux DIRs : un point sur les problèmes est attendu pour fin septembre,
- une typologie des déplacements est demandée aux ordonnateurs
- le SG a demandé à l'agence comptable d'étudier les flexibilités possibles (ex. obligation de passer par le marché Havas, ou possibilité de se débrouiller seul et présenter des factures pour l'hébergement et les petits-déjeuners)

Le formulaire que les représentants des personnels attendaient pour la remontée des dysfonctionnements n'a pas été produit. Le SG nous confirme qu'il le sera.

Commentaires : La CFDT-Météo n'est pas favorable à un retour arrière où les agents seraient obligés d'avancer l'argent. L'administration doit améliorer le fonctionnement de ce marché.

### **Bilan de la nouvelle organisation des missions aux Kerguelen**

L'isolement du météo sur place est constaté ; la direction envisage de demander au CNES son hébergement. Seconde piste de réflexion : le poste pourrait devenir un vrai poste à pourvoir et non plus une mission. L'accès à Synergie sera facilité.

Une motion est votée (seuls les représentants des personnels votent) :

*« Pour l'ensemble des raisons invoquées au 1.4 1, 1.4 2, 1.5 du document « Kerguelen - bilan du fonctionnement à un seul TSE », l'ensemble des syndicats de Météo-France estime indispensable que l'effectif météo de Kerguelen soit porté à un minimum de 2 agents par mission. »*

Unanimité pour.

### **Présentation du bilan de la formation permanente 2014 et des axes de formation 2016**

Un bilan sur l'ensemble des formations à destination des personnels de Météo-France et sur les résultats des formations à destination des professionnels externes nous est présenté.

Un second document est présenté ; il porte sur les axes prioritaires de formation permanente pour les années 2016 et 2017.

Les [documents sont disponibles sur demande](#).

La CFDT-Météo souligne que des remarques du p-dg en date du 6 juillet 2015 (Conseil de la Formation Permanente) n'ont pas été prises en compte. Il avait considéré qu'il fallait indiquer qu'en matière de « gestion de projets », les DIR étaient tout aussi concernées que les services de Toulouse.

### **Mise en œuvre de l'apprentissage à Météo-France**

Le gouvernement a décidé que des apprentis seraient pris en charge dans la fonction publique. Il y a en 8 qui viennent à Météo-France. Ils seront payés sur la masse salariale de Météo-France ; pour l'Etablissement, cela représente en moyenne 20 000 € par apprenti.